

Monsieur le Président,

Madame et Monsieur le Ministre.

Madame et Monsieur le Rapporteur

Mes chers collègues,

Maire d'une commune rurale de 450 habitants durant 10 années, cette expérience ne me quitte pas et nourrit chaque jour mes réflexions et mon travail de législateur.

\*

C'est vous dire combien j'étais sinon impatiente du moins curieuse , Madame et Monsieur le Ministre, de découvrir le grand projet de loi annoncé par le gouvernement et destiné, je cite l'exposé des motifs :

- « *à lutter contre la fracture territoriale* »
- « *à réconcilier la métropole, la ville moyenne et le rural* ».

Rien de moins que cela !...

Personne n'est dupe de cette « opération séduction » à quelques mois des élections municipales, et il faudra bien plus qu'un projet de loi pour renouer la confiance avec les maires et les élus locaux.

Ainsi il aura fallu la crise des gilets jaunes et le débat public national pour que l'exécutif se rende enfin compte des difficultés rencontrées au quotidien par les maires, expliquant pourquoi un maire sur deux hésiterait, voire renoncerait, à se (re)présenter lors des prochaines élections municipales de mars 2020.

Oui, les communes sont le socle de la république, les maires sont les premiers agents de l'Etat sur le territoire : un Etat qui sans les élus locaux serait bien en peine de préserver la cohésion sociale.

Aujourd'hui, pardon de le dire, ils sont bien mal payés en retour avec ce projet de loi.

En effet, malgré les intentions affichées par le gouvernement, le compte n'y est pas :

- Rien sur les baisses de dotations de l'Etat, ni sur la suppression de la taxe d'habitation, qui bat en brèche l'autonomie financière des collectivités territoriales pourtant inscrite dans la Constitution !
- Peu de choses sur les intercommunalités XXL et rien sur les Super Régions qui éloignent le pouvoir du terrain et laisse les élus communaux seuls en première ligne !
- Service minimum sur l'assouplissement mainte fois annoncé de la loi NOTre !
- Rien sur l'acte III de la décentralisation que réclament en vain les associations représentatives des communes, des départements et des régions !

Et surtout, rien sur ce qui constitue le vrai problème.

Avec la réforme territoriale et la priorité donnée au couple Intercommunalité-région, avec la marche forcée vers les grandes intercommunalités, la légitimité technique par la compétence est, peu à peu, en train de remplacer la légitimité politique par le suffrage. **Place aux technotables !**

**C'est ça la vérité du malaise des élus locaux et pas seulement des maires.**

Vous dites vouloir donner plus de pouvoirs aux maires, mais ce n'est pas en les autorisant désormais à fermer les débits de boisson à la place des préfets que vous rétablirez la confiance, sauf à en profiter pour soulager une fois de plus les services de l'Etat d'une tâche subalterne, et à placer les maires dans des situations délicates.

Donner des pouvoirs aux maires ? Mais pour faire quoi et avec quels moyens ?

Ce que nos collègues élus locaux réclament c'est déjà de disposer des moyens suffisants pour exercer leurs responsabilités actuelles. Commençons par-là, ce serait déjà bien.

C'est en tout cas que m'ont répondu les maires de la Haute-Savoie que j'ai pris soin de consulter sur la base de votre projet de loi et dont je me fais l'interprète aujourd'hui.

Enfin, à quoi bon vouloir légiférer tout le temps et sur tout ?

Je fais référence au projet de pacte de gouvernance et à la conférence territoriale des maires qui se pratiquent déjà sous des formes diverses sur le terrain sans qu'il soit besoin de loi pour cela. Tout simplement parce que la solidarité entre les territoires et la confiance entre les élus locaux ne décrète pas : elle se vit au quotidien.

Le vécu quotidien des maires et de leurs Adjointes – ne les oublions pas – c'est souvent le choix de ne pas percevoir ses indemnités pour ne pas grever un budget communal déjà faible. A cet égard, le relèvement du plafond des indemnités que vous proposez et dont vous laissez la modulation à la discrétion des maires, est une réponse insuffisante.

Le vécu quotidien des maires et des adjoints, c'est la difficulté à concilier vie professionnel, vie familiale et mandat électif, en particulier pour les femmes nombreuses engagées dans la vie publique locale.

Le vécu quotidien des maires et de leurs adjoints, c'est de maintenir coûte que coûte un service de proximité et de qualité répondant aux besoins de leur population. Quand j'entends le gouvernement annoncer la création de plusieurs milliers de maisons des services au public, tout en laissant leur fonctionnement futur à la charge des communes, je vous réponds : il existe déjà près de 35000 maisons de services au public en France : cela s'appelle les mairies !!

Le vécu des maires et des adjoints, c'est le temps qui manque pour se former et la difficulté à conserver une activité professionnelle régulière et, le cas échéant, à retrouver une activité ou à se reconverter en fin de mandat.

Sur tous ces points, je ferai des propositions, notamment pour étendre le bénéfice du temps partiel, pour la validation des acquis de l'expérience reconnu par une formation diplômante, ou bien encore pour prendre en compte le temps bénévole consacré à la collectivité et au public dans le décompte des droits à retraite.

\*

Madame, Monsieur le Ministre,

Nous autres montagnards sommes des taiseux, nous ne donnons pas notre confiance comme cela, nous jugeons aux actes. Comme se plaisait à le dire Churchill « Que la stratégie soit belle est un fait mais n'oubliez pas de regarder le résultat » !

Comme beaucoup de mes collègues, j'attendrai donc de voir quelle suite vous réserverez aux propositions du Sénat pour me prononcer.

Il ne tient qu'au gouvernement de faire en sorte que ce débat ne soit pas une occasion manquée.

Je vous remercie.